

Auditions commentées 602

Fiche de cours



Nombre de crédits :	2
Prérequis :	Auditions commentées 601
Corequis :	-

Activité(s) d'apprentissage :

Type	Description	Quadri.	Pond.
Pratiques dirigées	Auditions commentées	Q1Q2	1

Description :

Acquis d'apprentissage et objectifs

-Sensibiliser les étudiants à une audition active mais aussi réceptive et critique de la musique, pour développer de l'intérieur, par l'oreille, une compréhension à la fois objective et personnelle de certains éléments constitutifs des systèmes musicaux qu'un musicien est amené à utiliser dans ses activités artistiques, et en parfaite synergie avec le projet pédagogique et artistique du Conservatoire ;

*2,3,4,5,6, 7

-Initier les étudiants à une culture générale musicale (avec références mémorisées) et stimuler leur curiosité sans a priori à l'égard de champs musicaux qui leur sont étrangers ;

*2, 4,6

-Développer la faculté de mettre des mots adéquats pour décrire les formes et l'expressivité de la musique, en vue d'une communication autonome et intelligente.

*2,4, 5, 6

Sources et contenus

-Auditions, commentaires et discussions dirigées autour de musiques de tous styles, époques et genres ; priorité donnée à des répertoires d'ensemble ; parfois choix de larges extraits (pour une approche de la concentration continue portant sur plusieurs minutes) parfois au contraire auditions ponctuelles (permettant un travail analytique plus approfondi) ;

*2,3,4,5,6

-Un syllabus permet aux étudiants de disposer d'un résumé des cadres (formels, stylistiques, esthétiques, historiques) à maîtriser pour féconder l'écoute.

*2, 3, 4, 6.

Méthodes

-Déduction et induction de principes techniques musicaux à travers une analyse auditive (grammaire musicale, expressivité, genres, textures, styles etc) ;

*2,3,6

-Discussion critique autour des enjeux esthétiques et discernement comparatif ;

*4,5,6

-Répétition des auditions pour une meilleure mémorisation et une approche de plus en plus précise d'aspects particuliers ;

*2,3,4,5,6

-Initiation au soutien de l'écoute active et à la création de problématiques de jugement ;

*6

-Sensibilisation à des références musicales et éveil de la curiosité (culture générale et élargissement d'horizons) ;

*3,4

-Travail personnel guidé, afin de développer l'autonomie de l'étudiant.

*1,3,6

Évaluations

Pratiques dirigées : pour le cours collectif (15h), évaluation continue durant le premier et le deuxième quadrimestre portant sur l'assiduité et la participation au cours et sur un test écrit obligatoire (organisé au dernier cours) portant sur la connaissance des enjeux techniques et esthétiques des auditions présentées au cours.

NB. Pour les étudiants qui doivent suivre 30h (cf. programme de chaque étudiant), l'évaluation des 15h complémentaires est appréciée selon des modalités fixées par le

professeur d'instrument.

* Références au Cadre de Compétences Musique

*Conservatoire royal de Bruxelles
Version du 22/01/2018 - document non contractuel.*